Lignes directrices du programme Allez-y NB

La Direction du sport et des loisirs du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture se consacre à faire en sorte que tous les Néo-Brunswickois ont accès à des activités sportives et physiques enrichissantes. Notre engagement est ancré dans les valeurs partagées avec la Politique canadienne du sport (2023-2033) et les principes énoncés dans la ressource Sport de qualité pour les communautés et les clubs.

Conformément à cet engagement, nous avons mis à jour les lignes directrices du programme Allez-y NB afin de favoriser une plus grande participation des jeunes et des citoyens méritant l'équité dans les communautés à travers du Nouveau-Brunswick.

Le programme Allez-y NB a deux objectifs :

- Soutenir des projets qui augmentent la participation sportive, grâce au renforcement de la littératie physique et à des programmes sportifs de qualité pour tous les enfants et les jeunes, et qui sont compatibles avec les trois premières étapes du parcours de développement à long terme de l'athlète (ou des programmes à des étapes comparables).
- 2. Appuyer les projets qui fournissent des occasions aux personnes méritant l'équité, notamment les Autochtones, de participer activement à des activités sportives, y compris de jouer un rôle comme athlètes, entraîneurs, officiels ou dirigeants bénévoles. Parmi les citoyens méritant l'équité, on compte : les peuples autochtones, les personnes ayant un handicap, les femmes et les filles, les jeunes qui se heurtent à des obstacles financiers, les personnes 2ELGBTQI+ ou les nouveaux arrivants.

Pour faire avancer ces objectifs, Allez-y NB fournira un soutien dans les domaines clés suivants :

- Développement du leadership
- Développement de la littératie physique
- Sport pour tous

Pour obtenir plus d'informations sur chaque domaine clé, veuillez consulter les pages suivantes.



Qui est admissible?

- Organismes provinciaux de sport (OPS)
- Organismes multisports (OMS)
- Organismes régionaux de sport (ORS)
- Municipalité ou conseil de loisirs
- Communautés autochtones

- Organismes communautaires locaux de sport et de loisirs (clubs)
- Organismes sans but lucratif
- Organismes communautaires en collaboration avec des écoles
- Commissions de services régionaux (CSR)

Projets admissibles

Pour être admissible au financement du programme Allez-y NB, votre projet doit :

- permettre de réaliser les objectifs pertinents énumérés ci-dessus;
- le cas échéant, identifier le groupe ou les groupes méritant l'équité qui seront au centre du projet, définir les obstacles à la participation, fournir des preuves d'engagement auprès de la population et démontrer le soutien de cette population au projet.

Les projets doivent respecter les principes suivants :

- Abordables: les projets seront livrés avec un coût minime ou nul, pour les participants.
- Orientés vers les résultats: les projets seront livrés de manière à accroître la participation et la rétention des citoyens et des communautés méritant l'équité et à susciter un changement de comportement.
- En toute sécurité et accueillants: les projets seront axés sur le développement de la littératie physique, le développement des habiletés motrices de base ou le sport organisé et doivent adhérer aux principes de Sport pur et aux pratiques sportives sécuritaires.
- **Accessibles**: les projets doivent être adaptés aux besoins d'un ou plusieurs groupes méritant l'équité, sans être nécessairement exclusifs, et peuvent être ouverts à tous en plus de permettre un grand nombre de capacités sportives.
- **Disponibles** : les projets doivent chercher à être réalisés dans des communautés mal desservies et à atteindre la diversité régionale.

Processus de demande

Les organisations admissibles énumérées ci-dessus sont encouragées à communiquer avec leur conseiller provincial ou régional respectif de la Direction du sport et des loisirs avant de soumettre une demande en ligne.

Organismes régionaux : Veuillez communiquer avec le conseiller de la Direction du sport et des loisirs de votre région.

Organisations provinciales: Veuillez communiquer avec la Direction du sport et des loisirs (sr/sl@gnb.ca)

Dates limites annuelles de réception des demandes : 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre, 1^{er} janvier, 1^{er} mars. Les demandes seront acceptées jusqu'au 1^{er} mars de chaque année.

Subvention de développement du leadership

La Direction du sport et des loisirs s'engage à assurer la prestation de <u>programmes sportifs de</u> <u>qualité</u> grâce à une formation qualifiée d'entraîneurs et de dirigeants. Un soutien sera fourni pour la formation suivante des entraîneurs et dirigeants communautaires :

- Formation des entraîneurs et dirigeants communautaires
- Formation et développement de formateurs d'entraîneurs, d'évaluateur d'entraîneurs et de facilitateurs d'apprentissage pour le Nouveau-Brunswick
- Formation des officiels, arbitres et juges du Nouveau-Brunswick
- Offrir un perfectionnement professionnel reconnu aux entraîneurs/instructeurs/dirigeants du Nouveau-Brunswick
- Développer/offrir des possibilités de mentorat
- Développer des ressources pour entraîneurs/dirigeants qui comblent les lacunes des offres du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ou du programme le Sport c'est pour la vie, en consultation avec la directrice du leadership, de l'entraînement et de la culture de Sport NB.

Les formations admissibles comprennent des programmes tels que :

- Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)
 Habiletés liées aux fondements en mouvement; Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones (MEAA); Entraîner des athlètes ayant un handicap, Gardons les filles dans le sport, etc.
- Formation propre au sport du PNCE (entraîneur communautaire, introduction à la compétition)
- Formations en ligne du PNCE
- Au Canada, le sport c'est pour la vie (ACSV)
- Formations en ligne du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)
- Formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion
- Formation Respect et sport
- Formation High Five ou Superhero

Financement

Un maximum de 15 000 \$/année.

Le financement pourrait soutenir l'embauche de responsables techniques pour la prestation de formations dans toute la province.

Exigences relatives au financement

Les candidats doivent :

- faire preuve d'un engagement en espèces ou en nature évalué à 25 % du coût de l'initiative;
- fournir tous les détails de l'événement (type de formation offerte, dates, heures, lieux, nombre prévu de participants).

- Les OPS doivent expliquer comment ils collaborent avec les organismes locaux et régionaux à l'échelle de la province pour élaborer des programmes découlant de la formation;
- fournir un budget détaillé de toutes les dépenses.
- La description du projet doit détailler les dépenses et la manière dont le financement sera utilisé (transport fournir des détails sur ce qui est couvert, etc.).
- Soumettre un rapport à la fin du projet.

Dépenses admissibles :

- Dépenses liées à l'animation/à la tenue d'un cours d'entraîneur (location d'installations, manuels de ressources, pourcentage d'inscriptions, subventions d'inscriptions, etc.).
- Les dépenses liées à l'envoi d'entraîneurs/bénévoles/personnes du club à un cours d'entraîneur peuvent être incluses dans la subvention ou accessibles par un financement régional.
- Dépenses liées à la formation de responsable du développement des entraîneurs, d'évaluateur d'entraîneurs et de facilitateur d'apprentissage.
- Dépenses de développement des entraîneurs et des facilitateurs d'apprentissage. (déplacements, hébergement, honoraires, indemnités journalières.)
- Dépenses liées au déplacement d'un responsable du développement des entraîneurs ou d'un facilitateur d'apprentissage d'une autre province.

Subvention pour la littératie physique

La Direction du sport et des loisirs s'engage à favoriser les occasions permettant aux jeunes de développer leurs compétences physiques, notamment l'agilité, l'équilibre et la coordination. Notre objectif est de leur donner la confiance et les compétences nécessaires pour leur permettre de participer toute leur vie au sport.

Un soutien financier sera fourni aux programmes qui renforcent le développement de la littératie physique et qui relèvent des trois premières étapes du <u>modèle de développement à long terme</u> <u>par le sport et l'activité physique</u> ou d'étapes comparables et qui sont reconnus comme un <u>programme sportif de qualité</u>. Un soutien sera fourni pour les éléments suivants :

- La mise en œuvre de tout <u>programme de littératie physique harmonisé/reconnu/certifié</u> (c'est-à-dire des programmes approuvés par les organismes nationaux de sport tels que le programme d'initiation Rallye Cap de Baseball Canada, le programme Étoiles des neiges de Ski Alpin Canada, Patinage Plus de Patinage Canada., etc.)
- Améliorations des programmes existants.

Financement

Organisations provinciales – Un maximum de 10 000 \$ par année.

Organisations régionales – Un maximum de 5 000 \$ par année.

Exigences relatives au financement

Toutes les demandes doivent démontrer ce qui suit :

- Le programme de littératie physique offert est harmonisé avec le modèle de Développement à long terme de l'athlète (DLTA) de l'organisme national de sport ou d'un programme reconnu/certifié.
- Le programme est fourni par au moins un entraîneur/dirigeant qualifié (PNCE, MEAA, Habiletés liées aux fondements en mouvement, formation High Five ou Superhero) et/ou est un professeur d'éducation physique.
- Les aspects suivants seront pris en compte :
 - La façon dont le programme offre de nouvelles possibilités ou renforce un programme existant;
 - La façon dont il renforce la littératie physique en améliorant la formation des entraîneurs;
 - La viabilité de la participation au terme du financement du programme Allez-y NB;
 - La façon dont le programme cible des participants qui sont aux trois premiers stades du modèle de DLTA;
 - La façon dont le programme de sport utilisé est conforme et souscrit au modèle de DLTA de l'ONS;
- Un budget détaillé comprenant toutes les contributions ou subventions en espèces et en nature d'autres partenaires.
- Un sondage d'auto-évaluation de la littératie physique doit être effectué auprès des participants à la fin du programme.

• Un rapport doit être soumis à la fin du projet.

Dépenses admissibles :

- Formation d'entraîneur/leadership
- Frais d'inscription aux cours
- Équipement nécessaire au programme
- Ressources du programme/manuels de formation
- Administration (publicité, promotion)
- Programme d'assurance
- Frais d'adhésion

- Transport
- Frais de location d'installations
- Honoraires d'entraîneurs/de dirigeants/d'instructeurs
- Dépenses liées à l'animation d'une formation
- Dépenses liées à l'envoi des participants à une formation

Sport pour tous

La Direction du sport et des loisirs s'engage à offrir à tous les Néo-Brunswickois des possibilités afin qu'ils puissent jouer et être actifs dans le sport. Notre objectif est de garantir que chaque Néo-Brunswickois ait la possibilité de participer à des activités sportives au sein de sa communauté et de profiter des avantages que le sport peut offrir.

Une aide financière sera fournie pour soutenir des programmes nouveaux ou existants qui renforcent les possibilités pour les citoyens méritant l'équité de participer activement au sport en tant qu'athlètes, entraîneurs, officiels ou dirigeants bénévoles à toutes les étapes du développement à long terme, y compris S'entraîner à la compétition, ou encore des étapes comparables, et qui sont reconnus comme un programme sportif de qualité. Parmi les citoyens méritant l'équité, on compte les jeunes autochtones, les personnes ayant un handicap, les femmes et les filles, les jeunes qui font face à des obstacles financiers, les nouveaux arrivants et les personnes 2ELGBTQI+.

Financement

Organisations provinciales – Un maximum de 10 000 \$ par année.

Organisations régionales – Un maximum de 5 000 \$ par année

Exigences relatives au financement

Toutes les demandes doivent démontrer ce qui suit :

- Le programme de littératie physique offert est harmonisé avec le modèle de Développement à long terme de l'athlète (DLTA) de l'organisme national de sport ou d'un programme reconnu/certifié.
- Le programme est fourni par au moins un entraîneur/dirigeant qualifié (PNCE, MEAA, Habiletés liées aux fondements en mouvement, formation High Five ou Superhero) et/ou est un professeur d'éducation physique.
- Les aspects suivants seront pris en compte :
 - La façon dont le programme offre de nouvelles possibilités ou renforce un programme existant;
 - o La façon dont programme cible les citoyens méritant l'équité.
 - Les partenariats établis avec des organisations travaillant avec des citoyens méritant l'équité;
 - La viabilité de la participation au terme du financement du programme.
- Un budget détaillé comprenant toutes les contributions ou subventions en espèces et en nature d'autres partenaires.
- Un engagement envers le bon entretien et l'entreposage adéquat de tout équipement sportif acheté dans le cadre de cette subvention.
- Comment l'organisation va-t-elle gérer tous les coûts liés à l'entreposage, à l'entretien et au transport de tout équipement sportif acheté dans le cadre de cette subvention.
- Accepter de soumettre un rapport à la fin du projet.

Dépenses admissibles :

- Formation des entraîneurs/officiels
- Frais d'inscription aux cours
- Dépenses liées à l'animation d'une formation
- Dépenses liées à l'envoi des participants à une formation
- Honoraires d'entraîneur/de dirigeant/d'instructeur
- Matériel du programme/manuels de formation
- Administration (publicité/promotion)
- Programme d'assurance

- Frais d'adhésion
- Subventions d'inscriptions
- Équipement nécessaire au programme
- Dépenses pour contribuer à l'achat d'équipement de sport adapté. Les organisations admissibles jusqu'à concurrence de 100 % du coût de l'équipement, le maximum étant de 10 000 \$.
- Transport
- Frais de location d'installations

Organisations régionales : Veuillez communiquer avec le conseiller de la Direction du sport et des loisirs de votre région

Organisations provinciales : Veuillez communiquer avec la Direction du sport et des loisirs à sr/sl@gnb.ca

Dates limites annuelles de réception des demandes : 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre, 1^{er} janvier, 1^{er} mars. Les demandes seront acceptées jusqu'au 1^{er} mars de chaque année.